



Parc Naturel Régional d'Armorique

Marché de services : Marquage numérique territorial – application mobile

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

1. Organisme qui passe le marché : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional d'Armorique
2. Marché de services : passé selon la procédure adaptée, article 28 du CMP
3. Objet du marché : marquage numérique territorial – application mobile
4. Date prévisionnelle de notification: août 2015
5. Date prévisionnelle de commencement de la mission : août 2015
6. Demande de retrait de dossier : le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé sur le site de dématérialisation www.bretagne-marchespublics.com
7. Remise des offres : mercredi 15 juillet 2015 à 12h00 par dématérialisation (www.bretagne-marchespublics.com) ou pli recommandé ou à déposer contre récépissé à Mme. la Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique, 15 Place aux foires, 29590 LE FAOU

8. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

- 1 - Coût global d'acquisition, d'utilisation et de mise en service : 50 %
- 2 – Valeur technique : 50 %

Les critères sont pondérés (voir règlement de consultation).

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble

9. Renseignements complémentaires :

PNRA : F ROGER et M-J LEZENVEN, 15 Place aux foires, 29590 LE FAOU, Tél
02.98.81.90.08 – Fax : 02.98.81.16.30

10. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, 35000 Rennes, Tél .02.23.21.28.28 – Fax . 02.99.63.56.84
11. Organe chargé des procédures de médiation : Comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, 6 quai Ceineray, BP 33515, 40035 Nantes, Tél .02.40.08.64.33
12. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, 35000 Rennes, Tél 02.23.21.28.28 – Fax . 02.99.63.56.84
13. Date d'envoi du présent avis : 22 juin 2015